

CONSULTATION DU PUBLIC

La Société SOMECA
Lieu dit « La Tuilière »
83480 PUGET SUR ARGENS

a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour une installation de concassage, criblage de déchets verts inertes issus de chantiers du BTP sur une plate forme de transit de matériaux (rubrique n°2515-1-b)

La consultation du public aura lieu du

Lundi 2 novembre au vendredi 27 novembre 2015 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Puget sur Argens pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public durant 4 semaines consécutives et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au Préfet du Var, avant la fin du délai de consultation du public, à l'adresse suivante : *Préfecture du Var- Direction de l'Action Territoriale de l'Etat-Bureau du développement durable – Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine – CS 31209- 83070 Toulon Cedex.*

A l'expiration de cette consultation, le maire clôturera le registre et l'adressera au Préfet qui y annexera les observations qui lui auront été adressées. La décision préfectorale d'enregistrement doit intervenir dans les 5 mois qui suivent la date de recevabilité du dossier (possibilité de prolongation de deux mois par arrêté motivé).

Cette décision peut éventuellement être assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.